





Lyon, le mardi 30 septembre 2025

ATTESTATION DE PARUTION

Nous soussignés, ÉBRA MÉDIAS BOURGOGNE RHÔNE-ALPES certifions que l'annonce référencée est commandée pour paraître dans son intégralité, sous réserve de conformité à son usage, dans Le PROGRES département de l'AIN les 3 et 24 OCTOBRE 2025



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION **DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE**

Avis d'enquête publique

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et élaboration d'un SCoT valant Plan Climat Air Energie Territorial (SCoT-AEC)

Climat Air Energie Territorial (SCOT-AEC)

Par arrèté n'AR25-21, le Président de la Communauté d'Aggiomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a ordonné l'ouverture de l'anquête publique potant sur la révision du Schéma de Cohérence Ferritoriale (SCOT) et l'élaboration d'un Gerand Bourg Aggiomération. Cette enquête publique et l'accompany de l'ac

suppleant).

Composition du dossier d'enquête
Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :
-Les pièces administratives incluant notamment un registre
d'enquête, l'arrêté d'ouverture d'enquête publique, les avis des
personnes publiques associées, dont celui de la Mission
Régionale d'Autorité Environnementale ;
-Le projet de ScoT-AEC arrêté, qui comporte notamment
l'évaluation environnementale et son résumé non-technique.
Consultation du dossier d'enquête
Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique en version numérique sur le sité de Grand Bourg Agglomération https://www.grandbourg.fr et sur
le registre numérique https://www.registre-dematerialise.fr/6689
; sur support papier et, conformément à l'art. 123-12 du code de l'environnement, en format numérique sur uposte informatique, aux lieux suivants:

Siège de Grand Bourg Agglomération		e lundi à jeudi) 8h30-12h00 14h00-17h00 ; vendredi 8h30-12h00 14h00-16h45 ;			
de Grand Bourg	place de la République, 01340 Montrevel-en-Bresse	lundi à vendredi 9h00-12h00 14h00-17h00			
	12 place du Champ de Foire, 01370 Val-Revermont	lundi à vendredi 9h00-12h00 14h00-17h00			

Pôle territorial	place des Anciens	lundi à vendredi
de Grand Bourg	Combattants, 01250	9h00-12h00
Agglomération	Ceyzériat	14h00-17h00

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de l'enquête, toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir, dans des délais raisonnables, copie de tout ou partie du dossier d'enquête publique. La demande devra être adressée à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse ou par courrier électronique à l'adresse revision.scotégrandbourg.fr. Des informations peuvent être demandées auprès de Roelef VERHAGE, Chef de projet (SOC1-AEC), par vole postale, à l'adresse de Grand Bourg Agglomération de Bourg-en-Bresse de Boelef VERHAGE, Chef de projet (SOC1-AEC), par vole postale, à l'adresse de Grand Bourg Agglomération pour de l'enquête publique (et l'enquête). Par l'enque de l'enquête, publique (et l'enquête) publique (et l'e

north of the permanence, precised or deceded.				
Lundi 20 octobre 2025	Siège Grand Bourg Agglomération, 3 avenue Arsène d'Arsonval, Bourg-en-Bresse	9h00 - 12h00		
Mercredi 22 octobre 2025	Pòle territorial Grand Bourg Agglomération, place des Anciens Combattants, Ceyzériat	9h00 - 12h00		
Lundi 27 octobre 2025	Pôle territorial Grand Bourg Agglomération, place de la République, Montrevel-en-Bresse	14h00 - 17h00		
Mardi 28 octobre 2025	Pôle territorial Grand Bourg Agglomération, 12 place du Champ-de-Foire, Val-Revermont	14h00 - 17h00		
Vendredi 31 octobre 2025	Siège Grand Bourg Agglomération, 3 avenue Arsène d'Arsonval, Bourg-en-Bresse	9h00 - 12h00		
Jeudi 6 novembre 2025	Pôle territorial Grand Bourg Agglomération, place des Anciens Combattants, Ceyzériat	14h00 - 17h00		
Jeudi 13 novembre 2025	Pòle territorial Grand Bourg Agglomération, place de la République, Montrevel-en-Bresse	9h00 - 12h00		
Vendredi 14 novembre 2025	Pôle territorial Grand Bourg Agglomération, 12 place du Champ-de-Foire, Val-Revermont	9h00 - 12h00		
Mercredi 19 novembre 2025	Siège Grand Bourg Agglomération, 3 avenue Arsène d'Arsonval, Bourg-en-Bresse	14h00 - 17h00		

Sauf en cas de demande expresse d'anonymat, toutes les contributions reçues seront mises en ligne sur le site du registre numérique dématériails et pourront être ultérieurement résumées dans le rapport d'enquête ou ses annexes mises en ligne après l'enquête, avec mention du nom du contributeur et de sa commune de résidence. Si le contributeur demande l'anonymat, sa contribution sera publiée dans les mêmes conditions, mais avec les seules mentions de son prénom et de sa commune de résidence si ces derniers sont fournis. Il est précisé qu'il est de la responsabilité de chaque participant à l'enquête publique qui souhaite rester anonyme, de ne faire état d'aucune information personnelles dans ses écrits (nom,



LEBIEN PUBLIC LE JOURNAL LE PROGRES L'EST RL VOSGES LE DAUPHINE

adresse, etc...) sur le registre dématérialisé. Mise à disposition du rapport et des conclusions de la

commission d'enquête

A l'expiration du délai fixé pour l'enquête, les registres seront clos et signés par le Président de la commission d'enquête qui remettra le rapport et les conclusions de la commission d'enquête à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse ainsi qu'au Tribunal Administratif.

À l'issue de la procédure d'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête au siège de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, ainsi qu'aux trois pôles territoriaux, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès leur réception et pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant la même période sur le site internet de Grand Bourg Agglomération : https://www.grandbourg.fr

472720800

Alexiane FRANCILLETTE

Assistante service Annonces Légales Tél: 0 809 101 811 <u>lpral@ebra.fr</u> (PROGRES) legale@ebra.fr (BP - JSL)